

Document d'information aux souscripteurs

Société Coopérative d'Intérêt Collectif

FONDS AFRIQUE DEVELOPPEMENT

sigle FADEV

Mundo-M 47 av Pasteur 93 100 Montreuil 797 773 728 RCS Bobigny



FADEV

Investissements solidaires en Afrique

DEPUIS 2005

Document réalisé conformément aux articles 223-1,223-2 et 223-6 du Règlement Général de l'AMF. Conformément à l'article 211-3 du Règlement Général de l'AMF, cette offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Ce document a été mis à disposition du public le 28 avril 2014.

Dernière mise à jour : mars 2018

Société Coopérative d'Intérêt Collectif FONDS AFRIQUE DÉVELOPPEMENT

sigle FADEV

Principales informations concernant l'offre

Document réalisé en application des articles 223-1, 223-2 et 223-6 du règlement général de l'AMF.
Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, cette offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Parts sociales de la SCIC FADEV

1. Nature de l'offre

Produit proposé : parts sociales de la SCIC FADEV.

Emission de parts sociales de type «A» par augmentation du capital dans la limite de 100.000€ la première année, et limitée à 50 % du capital de l'année N-1 pour les exercices qui suivront (avec pour objectif maximum en rythme de croisière de 1.500 k€/an).

Cette augmentation est notamment réalisée par l'intermédiaire d'un site internet dit de «financement participatif» : www.fadev.fr sur lequel il est possible aux particuliers de souscrire directement au capital de Fonds Afrique Développement (paiement en ligne, par chèque ou par virement, et documents de souscription téléchargeables en ligne) et d'acquérir des parts «A».

En parallèle de cette augmentation de capital, sont réalisées par des-institutionnels « investisseurs qualifiés » des souscriptions pour un montant ciblé de 1 million d'EUR en régime de croisière (parts de type «B» et «C»).

Evolution des souscriptions sur les prochaines années (parts A, B et C)

Année	Particuliers (parts « A »)	Institutionnels (parts « B » et « C »)	TOTAL / année
2013 – 2014 (réalisé)	62 550 €	13 270 €	75 820 €
2015 (réalisé)	103 340 €	39 290 €	142 630 €
2016 (réalisé)	43 210 €	54 510 €	97 720 €
2017 (réalisé)	129 370 €	64 900 €	194 270 €
2018 (prévision)	250 000 €	600 000 €	850 000 €
2019 (prévision)	500 000 €	800 000 €	1 300 000 €
2020 (prévision)	600 000 €	1 000 000 €	1 700 000 €
2021 (prévision)	750 000 €	1 000 000 €	1 750 000 €
2022 (prévision)	900 000 €	1 000 000 €	1 900 000 €

L'objectif du Fonds Afrique Développement (dénommé FADEV dans la suite du document) est de présenter une capitalisation équilibrée (50/50) entre les particuliers (parts A) et les investisseurs qualifiés (personnes morales, parts B et C).

2. Type d'offre

Emission standard : sans droit préférentiel ni délai de priorité.

Montant minimum de souscription pour les particuliers: 40 € soit 4 parts sociales (de 10 €).

Frais de souscription : 4% TTC du montant souscrit.

Par exemple, pour 100 parts souscrites (1.000 €), le souscripteur s'acquitte de 40€ TTC de frais de souscription.

Vous pouvez aussi effectuer un don du montant voulu au FADEV afin de contribuer aux actions solidaires de la coopérative.

Le montant minimum de souscription pour les investisseurs qualifiés (personnes morales) est de 1.000 parts.

La détention de parts sociales de FADEV confère une voix en Assemblée Générale quel que soit le nombre de parts détenues, conformément au principe coopératif une personne = une voix. (Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération).

La valeur des parts sociales n'a pas vocation à s'apprécier.

FADEV en tant que SCIC pourra affecter ses résultats de la manière suivante :

- Réserve légale : 15 %
- Réserve statutaire : 50%
- Le solde peut être affecté à la rémunération des parts sociales après déduction des éventuelles aides publiques qui doivent être affectées aux réserves impartageables

3. Nature juridique de la société proposant l'offre

FADEV est une société coopérative d'intérêt collectif anonyme à capital variable au capital minimum de 18.500 euros. Le capital social initial a été fixé à 20.300 euros.

La SCIC SA FADEV est régie par :

- ses statuts et son règlement intérieur;
- la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, notamment le Titre II ter portant statut des SCIC et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif;
- les articles L.231-1 à L.231-8 du Code de commerce applicables aux sociétés à capital variable ;
- le livre II du Code de commerce ainsi que le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales codifié dans la partie réglementaire du Code de commerce.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris en octobre 2013 puis au RCS de Bobigny en août 2017 suite au déménagement du siège pour une durée de 99 ans sous le numéro SIREN: 797773728 RCS Bobigny.

Toutes contestations qui pourraient s'élever avec des tiers pendant la durée de la société ou au cours de la liquidation, à raison des affaires sociales, seront jugées par les tribunaux compétents de la juridiction de Bobigny.

4. Motif de l'émission

FADEV s'inscrit dans la continuité de l'action du compartiment Fonds Afrique de Garrigue, dont l'autonomisation et l'augmentation progressive du capital a permis d'amplifier les capacités d'investissement et donc l'impact de son action d'accompagnement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) en Afrique.

Au préalable, l'attention des investisseurs, particuliers ou qualifiés, est attirée sur les points fondamentaux suivants :

- les parts sociales du FADEV comportent par nature un risque de perte en capital, et ceci même si le FADEV prend des dispositions pour l'éviter : mutualisation, actionnariat du FADEV qui comprend aussi des investisseurs institutionnels permettant de diluer le risque, portefeuille diversifié tant en terme de secteurs d'activités que de pays et maintien d'un ratio placements non risqués de l'ordre de 30 %.
- Les investissements « au fil de l'eau » dans des entreprises situées sur le continent africain se feront en fonction des objectifs d'investissements et des demandes de financement des entreprises cibles.
- La variabilité du capital présente l'intérêt majeur d'une certaine souplesse pour les sociétaires au sens où elle facilite les admissions et les retraits des sociétaires de la société ; il n'est pas nécessaire, dans une telle configuration, de procéder à l'ensemble des formalités légales (dont la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire et l'ensemble des coûts subséquents), en cas de variation du capital dans la fourchette de capital définie statutairement.
- Néanmoins, en vue de la bonne gestion des mouvements de titres, cette sortie des actionnaires est encadrée statutairement et ne peut s'effectuer que selon une procédure précise et des modalités définies dans les statuts et le règlement intérieur.
- La durée de détention préconisée des actions doit se faire dans une optique long terme de 7 à 10 ans, cela pour la réussite de l'objet social, et parce que l'essentiel du capital est immobilisé dans des sociétés africaines pour lesquelles les durées de prise de participation sont de 7 ans minimum. Néanmoins, la société constituera un « pool de trésorerie » d'au moins 30% des fonds levés afin de faciliter la sortie des investisseurs qui le souhaiteraient.

La première "opération" de la société FADEV était la reprise du portefeuille du Fonds Afrique de la coopérative Garrigue. Cette reprise du portefeuille a constitué un apport en nature de l'investisseur qualifié Garrigue à la société FADEV. Le portefeuille est décrit en annexe 1.

5. Présentation détaillée de la société émettrice

Le FADEV est une Société d'investissement solidaire dédiée à l'accompagnement de très petites et petites entreprises (ou MPME) en Afrique sub-saharienne; les entreprises cibles doivent répondre aux critères d'utilité sociétale définies par FADEV. Ce projet se situe dans le prolongement du compartiment Fonds Afrique www.fondsafrique.org de la société coopérative Garrigue : www.garrigue.net . Cf. Préambule et objet social des statuts de FADEV.

Dénomination sociale « Fonds Afrique Développement ». La société pourra être nommée plus facilement par son sigle: «FADEV».

Siège social : Mundo-M 47 av Pasteur 93 100 Montreuil

Forme juridique : Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à directoire et conseil de surveillance, à capital variable avec collèges de vote.

5.1 Description de l'activité

- Prises de participation minoritaire et pour une durée limitée (en général de 5 à 7 ans) et apports en compte courant d'associé ou prêts participatifs dans les sociétés (SARL, SA ou Coopératives) en Afrique ;
- Accompagnement non financier des entreprises dans lesquelles la coopérative aura pris des participations ;
- Mise en relation des acteurs économiques « du Nord » avec ceux « du Sud » et inversement.

Le FADEV peut financer entre 10k€ et 100k€ ventilés entre Capital et prêts (CCA ou PP) avec une prise de participation minoritaire (minimum 5 % et maximum 30 %) au capital des sociétés. Sauf pour les coopératives où l'acquisition d'une seule part pourra suffire.

La prise de participation sera complétée par un prêt, remboursable sur une durée de 3 à 4 ans avec un différé de 6 à 12 mois renouvelable.

5.2. Historique du Fonds Afrique

Le Fonds Afrique a été créé en 2005 par la mise en place d'un 5^{ème} « compartiment » au sein de la société coopérative financière à capital variable, Garrigue. Le dispositif a démontré sa pertinence et sa faisabilité ; en 8 ans, il a gagné la confiance des institutions publiques (AFD/Secteur Financier et Appui au secteur privé, AFD/ARIZ) et privées (ICCO, I&P, OIKOCREDIT, ...) concernées par le développement de l'Afrique; le Fonds Afrique est reconnu comme une des réponses possibles et appropriées à la problématique de la mésofinance en Afrique (relais du microcrédit pour le financement des MPME qui n'ont pas -encore -accès aux banques commerciales).

Le Fonds Afrique présente un track-record solide et unique avec 8 ans de retour d'expérience. Aujourd'hui le Fonds Afrique c'est 19 investissements de 10 k€ à 60 k€ (dont 4 sorties) avec un ticket d'investissement moyen de 20 k€, il a été abondé par des contributeurs solidaires pour plus de 750.000 € collectés en France.

TECH DEV, association de Solidarité Internationale responsable de la mise en oeuvre de ce premier fonds, ainsi que la société de finance solidaire Garrigue, ont souhaité élargir ce dispositif. Pour permettre un

développement autonome des activités de financement et d'accompagnement en Afrique la SCIC SA Fonds Afrique Développement a été créée en Octobre 2013.

5.3. Les objectifs de la SCIC FADEV

Selon les différents types de partenaires, les objectifs du FADEV sont ainsi orientés :

- pour nos partenaires institutionnels ("investisseurs qualifiés") : Le FADEV est un élément de réponse à la problématique de la « mésofinance », il propose une ouverture en « Solidarité Internationale » aux gestionnaires de fonds, en allant "au-delà de la microfinance" et permet de promouvoir les valeurs d'une économie sociale et solidaire sur le continent africain ; les « investissements à impact » (*impact investing*) réalisés par le FADEV sur le continent africain font l'objet d'un reporting annuel mettant en évidence les impacts sociétaux (sur la base de critères d'impact social et environnemental qualitatifs et quantitatifs) des entreprises du portefeuille.
- pour certains institutionnels ("investisseurs qualifiés"), le FADEV est un tremplin pour les entreprises accompagnées; en effet, à l'issue de notre accompagnement celles-ci ont bien souvent un nouveau plan de développement ambitieux nécessitant l'apport de capitaux externes. Le FADEV, tourné vers les petites et moyennes entreprises (MPME), n'a pas vocation à suivre l'entreprise dans cette nouvelle étape. Afin de préparer la sortie de FADEV du capital de l'entreprise et aider l'entrepreneur à trouver de nouveaux partenaires, le FADEV s'engage à offrir à nos partenaires institutionnels un accès transparent aux entreprises accompagnées. Le FADEV leur proposera des opportunités d'investissements financièrement renforcées et ayant intégrées un plan d'amélioration sur les critères sociétaux ce qui facilitera l'accompagnement par ces nouveaux partenaires.
- pour nos sociétaires particuliers (dits « non qualifiés ») : le FADEV permet une meilleure gestion du risque par une diversification renforcée du portefeuille non seulement en termes de nombre d'entreprises accompagnées mais aussi par la possibilité d'investir dans de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux pays. La résultante est un portefeuille diversifié, investi dans des actifs moins corrélés entre eux avec un meilleur couple rendement/risque. L'actionnariat du FADEV comprenant aussi des investisseurs institutionnels, permet de diluer le risque.
- pour les entreprises accompagnées, en Afrique : Le FADEV permet une grande latitude d'investissement avec un ticket moyen d'investissement de 40.000€, et un plafond de 100.000€. Cette nouvelle capacité permet au FADEV, soit d'atteindre de nouvelles cibles d'investissement soit de pouvoir accompagner les entreprises sur plusieurs rounds de financement facilitant la réussite du business plan initial. De plus, l'équipe du FADEV a conscience des bienfaits de la mise en réseau des entreprises accompagnées pour des opportunités de business intra portefeuille. De même, FADEV fait appel à un réseau d'experts techniques français ou africains dans le cadre de son partenariat privilégié avec TECH DEV (www.tech-dev.org).

5.4. Philosophie du dispositif

Le FADEV œuvre pour un développement équilibré et endogène de l'Afrique par l'apport d'une réponse appropriée aux besoins des entrepreneurs de ce continent.

Nous sommes convaincus qu'en Afrique, continent en pleine mutation, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont le vecteur le plus dynamique d'un développement endogène pérenne.

Ces MPME se situent dans le prolongement et donc au -delà des activités individuelles génératrices de revenus (AGR) ; leurs promoteurs africains, chefs d'entreprise, i) créent de la valeur locale directement et indirectement, en procurant des emplois salariés donc des revenus stables à la population,

ii) contribuent au financement de la collectivité (par l'impôt)

iii) génèrent des effets d'entraînement sur les filières en amont ou en aval de leur activité. Ces entreprises sont au cœur du développement économique, d'autant plus qu'elles sont souvent porteuses d'innovations qui feront la richesse du tissu économique de demain.

Nous pensons que ces initiatives portées et développées par des entrepreneurs africains talentueux représentent une des clés pour le décollage économique de l'Afrique.

Le fondement de notre initiative repose sur le constat partagé de l'existence d'une faille dans l'offre de financement aux MPME, notamment en Afrique. Nous nous situons pleinement dans le champ de la «més finance» et plus précisément dans la partie inférieure de ce segment encore peu couvert par les institutions financières tant africaines qu'internationales. On parle de «missing middle» entre une offre en micro finance et les outils financiers classiques proposés par les banques commerciales, dont les guichets ne sont encore que peu voire pas accessibles à cette catégorie d'entreprises.

C'est la raison pour laquelle notre offre de financement en haut de bilan par une prise de participation en capital toujours minoritaire et un apport en compte courant d'associé ou prêt participatif, a une double caractéristique :

- Tout en oeuvrant pour la viabilité économique des entreprises accompagnées nous privilégions l'impact social «impact investing» sur la rentabilité financière de nos prises de participation ;
- nous couplons systématiquement le volet financier par un volet humain qui consiste en un accompagnement de proximité durant tout le temps de notre participation au capital, ceci dans un rôle d'associé actif aux côtés (mais pas à la place) du chef d'entreprise

Notre action n'a bien entendu pas vocation à couvrir l'ensemble de la demande et nous ne prétendons pas répondre massivement à cette problématique de la méso-finance ; nous ne sommes qu'une réponse parmi d'autres. En conséquence, nous devons assumer de ne privilégier que certaines entreprises «exemplaires» qui jouent un rôle particulier pour un développement qualitatif, soit parce qu'elles valorisent des matières premières ou des savoir-faire endogènes, soit parce que leurs activités répondent à des besoins spécifiques de la population. On parlera d'utilité sociétale de l'entreprise. Nous voulons favoriser un tel développement qualitatif par l'appui et l'accompagnement dans la durée de ces entrepreneurs africains qui contribuent à une économie locale solidaire.

Notre structure se donne pour objectif de contribuer à un développement endogène de l'Afrique, en favorisant des projets initiés localement, économiquement viables et avec pour finalité l'amélioration du bien commun par l'apport d'une réponse appropriée aux besoins de base des populations.

Nous nous inscrivons comme un facilitateur et un promoteur du rôle que le secteur privé peut apporter en réponse aux besoins de la «collectivité» en Afrique.

Principaux risques associés à l'offre

Le modèle économique du FADEV (dispositif d'intérêt collectif) repose sur les cinq piliers suivants, qui représentent les conditions de sa pérennité :

- les sociétaires, particuliers ou institutionnels acceptent le risque financier sans exiger une rémunération à hauteur de ce que les produits de placement classique proposent,
- la gestion opérationnelle de la structure est assurée par des professionnels entourés d'un réseau de bénévoles actifs,
- la gestion de l'asymétrie de l'information est assurée par des partenaires en Afrique proches du terrain, pérennes et efficaces,
- les entreprises bénéficiaires de financement remboursent les sommes prêtées avec un taux d'intérêt se situant à la moitié de celui généralement proposé par les banques locales,
- les pouvoirs publics reconnaissent la pertinence du modèle et l'encouragent par des modalités incitatives appropriées : garanties, subventions et déductions fiscales.

Les produits financiers assurés par les prêts accordés aux entreprises en Afrique, les frais de souscriptions demandés aux souscripteurs et les intérêts de placements en trésorerie doivent permettre de supporter les frais de fonctionnement généraux du FADEV.

Les souscripteurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre. Les risques présentés ci-dessous sont ceux qui sont considérés comme susceptibles d'avoir un impact matériel significatif sur les perspectives d'évolution de la Société.

Un modèle publique/privé qui a vocation à s'équilibrer

Il est à noter que la rentabilité du dispositif, hors subventions, ne sera assurée qu'à partir d'un volume d'investissement permettant de couvrir les charges fixes du fonds.

Pour assurer l'équilibre du dispositif, l'utilisation de subventions et la contribution des souscripteurs aux frais de gestion (frais de souscription, dons, participation des investisseurs qualifiés...) sera déterminante. FADEV bénéficie depuis 2017 d'un appui financier significatif de l'Agence Française de Développement - AFD (subvention d'équilibre 2017 - 2022) pour lui permettre d'atteindre son point d'équilibre financier en 2023, les produits financiers générés par l'activité du FADEV devant à cette échéance couvrir les frais de fonctionnement de la SCIC FADEV.

Risques de marché

Comme investissement mutualisé au sein de MPME innovantes localisées en Afrique, la souscription au FADEV entraîne un niveau de risque plus élevé qu'en cas de souscription dans un véhicule investissant au capital de sociétés françaises d'une taille et ancienneté supérieures, notamment lorsque celles-ci sont cotées sur un marché réglementé.

Les objectifs d'investissement et de retour sur investissement du FADEV ne peuvent donc pas être garantis non plus que la récupération, par les souscripteurs, de la totalité du capital investi.

Risques de pertes/faillites des MPME africaines

Les modèles financiers du FADEV prévoient des pertes/faillites financées estimées à 5% par an. Avec cette hypothèse le modèle est équilibré, la valeur de la part est maintenue. Il est à noter que cette estimation est relativement conservatrice car sur les 5 années d'existence du Fonds Afrique de Garrigue une entreprise a fait faillite, et seules 3 étaient dans une situation délicate ne permettant pas le remboursement des CCA ; cette expérience donne un ratio de 2% de perte par an.

Risques liés à l'environnement économique, politique et fiscal des pays d'intervention

Le FADEV investit dans des entreprises sensibles aux évolutions économique, politique et fiscale. Les pays d'intervention du FADEV ont des environnements particulièrement instables (cf. Doing Business, World Bank). La valeur des participations du FADEV ainsi que les conditions de cessions de ses participations, peuvent être substantiellement affectées par l'évolution économique du secteur comme de l'environnement général.

Le FADEV entend toutefois limiter l'impact de ces risques grâce à la multiplication des investissements et sa diversification géographique d'une part et d'autre part de la répartition de ces derniers dans différents secteurs.

A l'horizon 2020, l'objectif est de financer et d'accompagner 12 nouvelles MPME par an et de stabiliser un portefeuille de prises de participation directes de 40 à 50 MPME. Ces objectifs d'investissement permettront d'atteindre le niveau de diversification minimum qui limitera les risques et facilitera l'exposition à plusieurs secteurs différenciés permettant d'impacter positivement plusieurs filières entraînant d'autres MPME en amont et en aval de notre activité.

Risques liés à la fiscalité

FADEV n'accorde aucune garantie sur les avantages fiscaux et n'a pas pour objet d'être un véhicule de défiscalisation. En raison du caractère fluctuant de ces avantages fiscaux, l'octroi de tels avantages est générateur de risques :

- retraits massifs d'actionnaires à l'expiration des délais de conservation obligatoires (5 ou 10 ans),
- disparition des réductions fiscales liées à la souscription au capital des entreprises solidaires.
- diminution des pourcentages de réduction ISF (loi TEPA) et IR (loi Madelin)

Ces risques sont susceptibles d'affecter l'activité du FADEV en diminuant les montants levés auprès de souscripteurs.

Ces risques pourraient avoir un impact significatif défavorable sur la poursuite de l'activité de FADEV, son chiffre d'affaires, son résultat courant, son résultat net ou sa rentabilité, qui pourraient alors s'avérer décevants au regard des anticipations de ses souscripteurs.

Risques liés aux taux de change

- risque de dévaluation du Franc CFA et de change pour les autres monnaies dès que le FADEV aura investi hors zone FCFA (pas avant 2023).

Précisions sur le fonctionnement du FADEV

La structure coopérative du FADEV

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif affirme l'adhésion des sociétaires aux valeurs et aux principes coopératifs tout en leur permettant de se regrouper dans le pluralisme et la diversité (catégories de sociétaires aux profils et caractéristiques différents - multi sociétariat : salariés de la SCIC, financeurs du développement solidaire particuliers et personnes morales, chefs d'entreprise et experts en France comme en Afrique, concernés par l'accompagnement du développement en Afrique, proches de FADEV).

Le choix de la forme de société coopérative affirme l'adhésion des sociétaires aux valeurs et principes coopératifs tels que définis par l'Alliance Coopérative Internationale (Manchester 1995) :

- Adhésion volontaire ouverte à tous
- Pouvoir démocratique exercé par les membres
- Participation économique des membres
- Autonomie et indépendance
- Education, formation et information
- Coopération entre les coopératives
- Engagement envers la communauté

En complément de ces valeurs fondamentales et découlant de celles -ci, l'identité coopérative se caractérise par :

- La prééminence de la personne humaine
- La démocratie, la transparence et la légitimité du pouvoir
- la solidarité et l'ouverture au monde extérieur
- La reconnaissance de la dignité au travail
- Le droit à la formation
- La responsabilité dans un projet partagé
- La pérennité de l'entreprise
- Le droit à la créativité et à l'initiative
- Des réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et sa transmission solidaire entre générations de coopérateurs.

Enfin, le statut SCIC permet d'assurer un partage du pouvoir équilibré entre les différentes catégories de sociétaires en respectant le principe de un coopérateur = une voix.

Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et label Finansol

La qualité «sociale et solidaire» du FADEV a été reconnue par l'administration française qui lui a octroyé un premier agrément délivré par la préfecture de Paris le 27 Janvier 2014. Cet agrément a été renouvelé en décembre 2016 pour une durée de cinq ans.

L'éthique de l'économie sociale et solidaire est traditionnellement définie par :

- la finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt que la finalité de profit;
- l'autonomie de gestion;
- la gestion démocratique et participative;

- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus;
- un ancrage territorial et/ou sectoriel.

Par ce label, le FADEV s'engage à respecter les conditions définies par le décret n°2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L.3332-17-1 du code du travail, notamment :

- première condition : au moins un tiers de l'effectif de l'entreprise est en contrat emploi-jeune, handicapé, anciennement bénéficiaire des minima sociaux;
- seconde condition : l'entreprise respecte deux conditions portant à la fois sur la nature juridique de l'entreprise et sur le niveau des rémunérations :

1. nature juridique de l'entreprise : il s'agit d'une entreprise (association, coopérative, mutuelle, institution de prévoyance, société,...) dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires.

2. niveau de rémunération : pour les entreprises comptant de un à dix-neuf salariés, adhérents ou sociétaires, le dirigeant ne doit pas percevoir une rémunération excédant quatre fois le SMIC. Pour les entreprises comptant au moins vingt salariés, adhérents ou sociétaires : la condition énoncée ci-dessus doit être satisfaite par dix-neuf salariés, adhérents ou sociétaires et aucune rémunération ne doit être supérieure à huit fois le SMIC.

De plus, le label Finansol a été attribué au FADEV pour la première fois le 13 mars 2014. Depuis, il a sans cesse été renouvelé. Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.

Attribué par un comité indépendant d'experts issus de la société civile, le label Finansol repose depuis sa création sur des critères de solidarité et de transparence.

- Il assure aux épargnants que leur épargne contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.
- Il atteste également de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités soutenues.

Localisation et lieux d'activités :

Le FADEV siège en France, Mundo-M 47 Av Pasteur 93 100 Montreuil. Il intervient déjà, par le portefeuille du fonds Afrique porté jusqu'à mai 2014 par Garrigue, dans 8 pays des zones UEMOA et CEMAC : Afrique de l'Ouest et Centrale. Le FADEV n'investit que dans les pays où un partenaire local est identifié.

Le FADEV compte développer cette zone d'activités en établissant de nouveaux partenariats avec des structures locales (cabinets de consultants ou agences de soutien aux MPME). La diversification géographique est nécessaire pour l'atteinte de nos objectifs de bonne gestion des risques pays et des secteurs d'activités ; elle se fera cependant de façon progressive et à partir de 2023.

Le développement dans de nouveaux pays sera basé principalement sur la qualité du partenaire et l'environnement des affaires local (pas de stratégie préétablie à terme). Une diversification vers l'Afrique de l'Est, l'Afrique des Grands Lacs et le Maghreb pourra être également envisageable.

Modalités de rachat des parts sociales

Le remboursement pour un nombre de parts inférieur à 500 s'effectuera à première demande sous réserve de conformité avec l'article 17.3 des statuts et après décision du directoire.

De 500 à 50.000 parts, les sociétaires et leurs ayants droit ne peuvent exiger, avant un délai de 2 ans, le remboursement intégral de leurs parts, sauf décision de remboursement anticipé prise par le conseil de surveillance et sous réserve de conformité avec l'article 17.3 des statuts et après décision du directoire. Le délai est précompté à compter de la date de la perte de la qualité de sociétaire ou de la demande de retrait. En tout état de cause le FADEV s'engage à faire son possible pour permettre un retrait (partiel ou total) le plus rapidement possible suite à l'enregistrement de la demande.

Au-delà de 50.000 parts, les sociétaires et leurs ayants droit ne peuvent exiger, avant un délai de 5 ans, le remboursement intégral de leurs parts, sauf décision de remboursement anticipé prise par le conseil de surveillance et sous réserve de conformité avec l'article 17.3 des statuts. Le délai est précompté à compter de la date de la perte de la qualité de sociétaire ou de la demande de retrait.

Précisions sur les activités du FADEV en Afrique

Mode d'intervention financière dans les MPME africaines

taille des tickets:	10.000€ à 100.000€. Le montant de l'exposition sur une entreprise ne pourra dépasser 100 k€.
capital patient :	Horizon 5 à 7 ans
instruments:	actions, obligations convertibles, comptes courants, prêts participatifs 100 % monnaie locale

- investissement moyen de 40.000 EUR : 20% en capital et 80% en CCA
- Remboursement du CCA en 5 ans avec différé d'un an
- 2eme stage de financement quasiment la moitié des entreprises
 - Les prises de participation sont minoritaires : au minimum 5 % (en droit OHADA, donnant le droit de réaliser des CCA) et au maximum : 30 % (en dessous de la minorité de blocage).
 - La Société effectue ses investissements en monnaie locale. Aujourd'hui, le portefeuille est investi en Franc CFA, et sera remboursé également dans cette devise. Le Franc CFA (franc de la Communauté Financière Africaine) est la monnaie de 15 pays d'Afrique constituant en partie la Zone franc. Leurs devises sont des contrevaieurs à parité fixe avec l'Euro, dont la valeur est garantie par le Trésor public français, dans le cadre du traité de Maastricht.

Le FADEV entend continuer à majoritairement investir dans cette monnaie mais pourra également investir sur d'autres devises au fur et à mesure de son extension géographique.

De plus, la société FADEV pourra intervenir de façon indirecte en investissant dans des fonds ou sociétés d'investissement ayant les mêmes objectifs et les mêmes valeurs que le FADEV.

Le FADEV pourra également participer à la création de fonds locaux visant à favoriser l'appropriation du dispositif d'accompagnement financier et technique localement en Afrique.

Transparence sur la rentabilité des opérations:

En continuité avec le Fonds Afrique, la nouvelle structure FADEV recherchera un modèle d'intervention transparent vis à vis des entrepreneurs soutenus :

- une formation à l'intervention du haut de bilan pour les entrepreneurs sélectionnés. Cela afin de nous assurer que ces derniers adhèrent pleinement aux mécanismes utilisés et aux obligations financières qui en résultent.
- Proposition d'un modèle financier fixe permettant à l'entrepreneur de comprendre ses engagements financiers:

i). le taux d'intérêt des apports en CCA ou PP aux entreprises a pour objectif de ne pas dépasser la moitié des taux pratiqués par les banques sur clientèle équivalente sur du prêt moyen long terme.

ii). la partie investie en capital et la prime d'émission est fixée par une négociation avec l'entreprise, en se basant sur une méthode de calcul suivante: 2/3 Approche patrimoniale + 1/3 Approche par les flux. A plus long terme, l'objectif est d'incorporer une approche par les comparables.

Enfin, les plus-values de sortie sur la partie de capital seront calculées sur les bases suivantes qui sont précisées dans les pactes d'associés signés à l'entrée du FADEV dans le capital de l'entreprise et explicitées au chef d'entreprise au moment de la signature de ce pacte d'associés.

Le prix de cession des parts du FADEV sera évalué en appliquant à la valeur d'acquisition par le FADEV des parts de l'ENTREPRISE (valeur d'acquisition des parts sociales plus prime d'émission) un taux de rendement interne (TRI) annuel de 30%.

En cas de réalisation des trois conditions cumulatives suivantes :

- le rachat des parts est réalisé dans un délai de (1) un an à compter la demande de revente exprimée par le FADEV ;
- le rachat est effectué par (i) un ou plusieurs des associés actuels de l'ENTREPRISE à l'entrée du FADEV au capital de l'ENTREPRISE ou (ii) par un ou plusieurs de ses salariés devenus associés de l'ENTREPRISE ;
- et le respect des critères d'impact selon la méthodologie précisée en Annexe 2 de l'Accord. Le FADEV sera en droit de demander des informations plus détaillées à l'ENTREPRISE si nécessaire.

Le prix de cession des parts de l'ENTREPRISE détenues par le FADEV se fera à un tarif correspondant au remboursement des parts à la valeur d'entrée du FADEV au capital de l'ENTREPRISE (valeur d'acquisition des parts sociales plus prime d'émission) avec une majoration de 50% de la plus-value escomptée telle qu'indiquée ci-dessus.

Il est à noter que l'objectif financier global du FADEV est le point d'équilibre.

Critère d'éligibilité des entreprises africaines

Les entreprises accompagnées sont des «petites entreprises» en activité, MPME dont le chiffre d'affaires est compris entre 20 et 500 MFCFA, avec de 3 à 50 employés. Ces entreprises pourront être en cours de formalisation, sociétés (SA ou SARL) ou coopératives. Il convient de rappeler que la cible d'investissement correspond à des entreprises africaines, détenues et dirigées par des africains, employant des africains.

1. Critères financiers

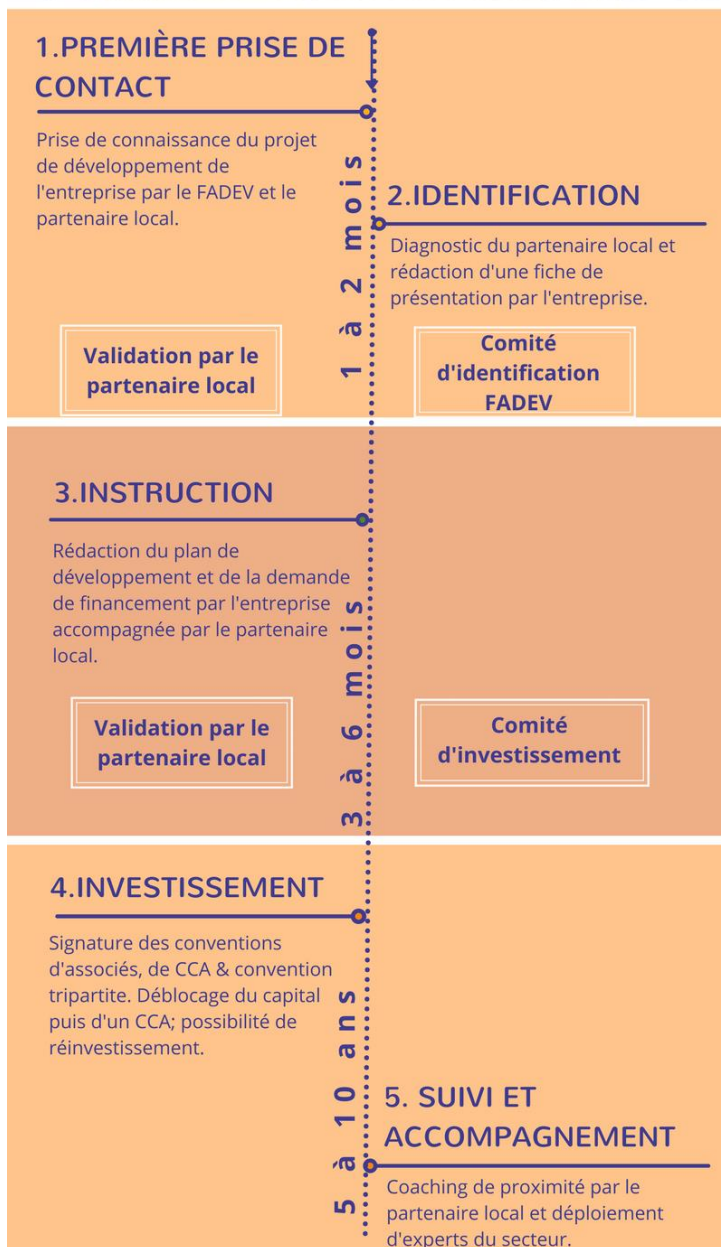
Les entreprises éligibles doivent être dans une démarche économiquement viable. Leur modèle économique devra être conforté par au moins deux exercices d'activités complets.

L'entreprise devra montrer une maîtrise de son cycle de production et l'avoir testé dans son environnement, nous fixons cette durée à 2 ans au minimum. La comptabilité doit être disponible ou a minima reconstituable pour ces 2 années d'exercice précédent.

2. Critères ESG-Utilité sociale

Le FADEV en tant qu'acteur d'Impact Investing recherchera la création de Valeur Ajoutée locale, la création ou la sauvegarde d'emplois, le respect des prescriptions de l'OIT et d'une volonté affichée de non ou moindre nuisance à l'environnement.

Le FADEV sera particulièrement attentif à la notion d'«utilité sociale» dans ses investissements : développement endogène ; valorisation de ressources ou savoir -faire africains ; produits de qualité ou répondant à un besoin de base pour les marchés locaux ; ainsi le portefeuille historique du Fonds Afrique de Garrigue témoigne de la recherche d'entreprises qui proposent des solutions innovantes pour répondre aux besoins des populations africaines les plus défavorisées.



Le système de sélection (sourcing et due diligence)

1. Premier filtre: nos partenaires locaux

Ces partenaires locaux sont un maillon essentiel dans l'identification et les "due diligences" préliminaires à nos investissements. Nous avons 7 partenaires africains du dispositif qui ont détaché une ou deux personnes pour l'identification et le suivi des entreprises soutenues. Sans être salariées, ces personnes sont rémunérées par le dispositif.

AGROPME (CAMEROUN) www.agro-pme.net	Le partenaire du fadev au CAMEROUN est AGRO - PME créée en 1987. AGRO-PME est une agence privée de développement qui appuie et accompagne les actions de développement en milieu rural et en milieu urbain, dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la petite et moyenne entreprise. AGRO-PME est dirigée par Norbert MONKAM.
CePEPE (BENIN) www.cepepe.org	Le partenaire du fadev au BENIN est le CePEPE (Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises), créé en 1989. Le CePEPE a pour mission de promouvoir les initiatives privées d'entrepreneurs. Il a une importante activité de formation, et assure également des services d'accompagnement aux entreprises. Son directeur est Théophile CAPO-CHICHI.
ICDE (BURKINA FASO)	Le partenaire du fadev au BURKINA FASO est le cabinet d'Ingénierie et Conseils en Développement d'Entreprise (ICDE) créé en 2002. Cette structure d'appui propose des prestations pour la promotion et l'accompagnement de l'investissement privé, la création de valeur ajoutée et d'emploi ainsi que le développement des marchés. L'ICDE est dirigé par Félicité TRAORE.
CCDE (COTE D'IVOIRE) www.ccdec.org	Le partenaire de fadev en COTE D'IVOIRE est le Centre de Communication et de Développement de l'Entreprise (CCDE), qui existe depuis 1994. Le CCDE intervient dans les domaines : agroalimentaire, artisanat, pêche et élevage, tourisme... Son service aux entreprises concerne plus particulièrement : des diagnostics, études techniques, études de marché, études de faisabilité/BP, organisation comptable, des accompagnements vers les banques. Le CCDE est dirigé par Maurice KOUE.
PASYD (TOGO) www.pasyd.org	L'autre partenaire du fadev au Togo est l'ONG PASYD (Partage Action en Synergie pour le Développement) créée en 2002. Le PASYD intervient dans 3 principaux domaines, l'appui à l'entrepreneuriat, le développement communautaire et l'éducation. Le directeur exécutif est Komi AKPA.
CONSULT STEP (MALI)	Consult STEP est un bureau d'études créé en 2008. C'est une structure d'accompagnement des micros, petites et moyennes entreprises. Il intervient dans divers domaines liés à l'amélioration de la performance des entreprises à travers la Formation, les Études, le Diagnostic, l'Expertise et le Conseil de proximité.

Ces partenariats ne sont pas exclusifs et sont formalisés par la signature d'une convention cadre entre le FA et le partenaire fixant les engagements du partenaire :

- 1) Promotion du FADEV
- 2) Identification et Instruction des demandes de financement
- 3) Suivi et accompagnement «de proximité» des entreprises du portefeuille
- 4) Assistance à la sortie du FADEV du capital

Ces organisations sont dédiées au soutien des MPME. Implantées localement, elles sont une composante importante du tissu économique de leur pays et ont une connaissance parfaite des réalités commerciales et industrielles du pays, ainsi que de leur environnement légal et fiscal.

En collaborant avec une multitude d'entrepreneurs, et exerçant, pour certaines d'entre elles depuis des dizaines d'années, elles connaissent les facteurs de réussite des MPME dans leur pays et maîtrisent l'accompagnement des entrepreneurs. Enfin, connaissant bien souvent l'entrepreneur et son cadre relationnel, ces partenaires locaux agissent comme une caution morale pour le FADEV.

Prise de contact et pré-identification

Nous avons confié à ces partenaires un cahier des charges de sélection pour le dispositif FADEV. Une entreprise, nécessitant un besoin de financement, et étant diagnostiquée par un partenaire local Comme conforme aux critères du fonds pourra être présentée pour la phase d'identification.

L'étape de pré-identification des entreprises permet au partenaire d'apprendre à connaître l'entreprise, cette phase se matérialise souvent par un rapport de diagnostic.

Le partenaire réalise l'alimentation en continu du tableau de pré-identification des nouvelles entreprises : description très brève des activités, de la nature de la demande, 1^{ère} estimation du montant demandé, forme juridique, nom et contact du gérant et photos (atelier de fabrication, produits,...);

Premier avis du correspondant FADEV selon 2 critères: potentialité de croissance + utilité sociétale du projet de l'entreprise

➔ Transmission périodique (choix du partenaire) du tableau à l'équipe FADEV.

1^{er} avis (par email) de l'équipe FADEV en France sur l'éligibilité de l'entreprise au FADEV : décision sur la poursuite de l'identification ou non.

Identification

-Rédaction de la fiche d'identification (par le partenaire) + dernier bilan comptable si disponible; Rédaction d'une courte appréciation par le partenaire (correspondant FADEV signé par le directeur de la structure partenaire);

-Rédaction d'un avis de l'équipe FADEV à destination des membres du Comité d'Identification;

Instruction

Ces organisations aident l'entrepreneur à rédiger un dossier de financement normé et à réaliser une partie des «due diligence» pour le compte du FADEV.

- Elaboration suivant modèle FADEV des tableaux financiers (plan de financement, CR prévisionnel, plan de trésorerie) ;

- Plusieurs allers-retours entre l'équipe FADEV en France et le partenaire/entreprise jusqu'à ce que l'équipe FADEV juge que la demande est présentable au Comité d'Engagement;
- Rédaction par le partenaire d'un avis sur l'entreprise: Appréciation générale, analyse de l'entreprise et de son projet suivant les critères d'évaluation du FADEV.

2. Deuxième filtre : notre équipe en France

L'équipe permanente du FADEV suit le dossier pendant toute la durée de l'instruction.

Comité d'identification : Ce Comité décidera de la poursuite ou non de l'instruction du dossier ; si oui, il mettra l'accent sur les points à regarder plus précisément lors de l'instruction. Le dossier sera ensuite étudié par 2 Commissions d'Etude, la Commission Technique et la Commission Financière ; puis passera enfin en Comité d'Investissement.

Les commissions & comités sont composés d'experts professionnels ou anciens cadres des secteurs d'investissement ciblés par le FADEV, de la finance ou de l'aide au développement d'entreprises. Ces personnes connaissent les facteurs clés de réussite dans un secteur d'activité donné. Ils nous aident à sélectionner les entreprises et pourront jouer ensuite un rôle dans l'accompagnement et le conseil des entrepreneurs sélectionnés par le FADEV.

La décision finale d'investissement est soumise au comité d'investissement qui utilise une grille d'analyse éprouvée permettant de fonder un jugement programmatique sur les projets présentés.

Cette grille d'analyse repose sur 2 piliers :

- Les enjeux sociaux et environnementaux du projet et son plan d'amélioration
- Les axes de progrès et les objectifs d'amélioration de l'activité de l'entreprise

Enfin, le comité valide l'investissement au regard de la complémentarité risques/bénéfices (ESG et financier) de l'investissement vis – à -vis du portefeuille déjà constitué.

Le mode d'intervention technique

Au-delà du financement, le dispositif apporte à l'entreprise,

- un appui comptable
- un coaching de proximité par partenaires locaux (cabinets spécialisés dans l'accompagnement de MPME) : basé sur un principe de cofinancement des services (FADEV/entreprise)
- des conseils sur les aspects technologiques par l'intermédiaire de l'association TECH-DEV (www.tech-dev.org)

Suivi du portefeuille

Le suivi du portefeuille est réalisé en continu par notre équipe en France, il est basé sur les activités de terrain réalisées par les partenaires sur place :

- Réception des tableaux de bord mensuels
- Réception des comptes trimestriels ou semestriels
- Évaluation de l'état d'avancement des plans de développement par l'intermédiaire des rapports

- Analyse de sensibilité risques du portefeuille en regard à différents facteurs économiques et au marché.
- Suivi du remboursement des CCA
- Suivi du ratio prudentiel : maintien du quota maximum de 70 % investis en Afrique par rapport au total du capital libéré (c.a.d. non investi 30 % sur le capital libéré)

ANNEXE 1 : PORTEFEUILLE A FIN 2017

Pays	Entreprise	Secteur d'activité	Date d'entrée au capital		Date de sortie du capital	
			GARRIGUE	FADEV	GARRIGUE	FADEV
Congo Braz.	SAVON PLUS	Savonnerie	2005		2012	
Burkina Faso	SPH	Savo. Cosm.	2007		2011	
Benin	COOP MEU.	Menuis. Bois	2007		2012	
Burkina Faso	UGPPK	Beurre de k.	2007		2011	
Congo Braz.	CUBA LIBRE	Jus fruits	2007		2018 (prev)	
Bénin	ANY PASCALE	Confection	2008		2012	
Congo Braz.	CAPS	Elevage	2008		2011	
Sénégal	CASA COM	Service	2009		2011	
Sénégal	CVSRHN	Prts halieut.	2009		2012	
Congo Braz	MEUBLE PEDRO	Menuiserie bois	2010		2018 (prev)	
Benin	AROME D'AFRIQUE	Tisanes	2010		2013	
Sénégal	APROVAL	Céréales	2012		2017	
Burkina Faso	KARILOR	Cosmétiques	2012		2018 (prev)	
Congo Braz	MABBRICK	Mat. Constr.	2012		2018 (prev)	
Bénin	MTC	Céramique	2012	2016		
Sénégal	BAOBAB SAV.	Huiles essent.	2011	2015		
Côte IVOIRE	VALLESSE	Edition	2013	2015		2017
Cameroun	FAPL	Charcuterie	2012		2018 (prev)	
Cameroun	FRUITSCAM	Jus de fruits	2014	2016		
Côte IVOIRE	AVVA	Café		2014		
Côte IVOIRE	RHYNA	Pts pharm.		2016		
Mali	MIF	Imprimerie		2017		

Code couleur = Entreprises en difficulté

Code couleur = cessation d'activité